COMBAT OUVRIER

Journal communiste révolutionnaire (trotskyste)

Pour la construction d'un parti ouvrier révolutionnaire en Martinique et en Guadeloupe.

Pour l'émancipation des peuples de Martinique et de Guadeloupe.

Pour la reconstruction de la IVe internationale.

Paraît toutes les 2 semaines - SAMEDI 21 NOVEMBRE 2026 - n°1381 **PRIX : 1 €**

ÉDITORIAL

Haïti : pas de sauveur suprême !

Le vendredi 6 novembre, des milliers d'Haïtiens sont descendus dans les rues de Port-au-Prince scandant « Bukele ». C'est le nom du président salvadorien qui a envoyé 2000 militaires à la recherche de ses quatre soldats enlevés au nord de la capitale le 18 octobre.

Ses troupes ont déjà mené des opérations militaires, spectaculaires, mises en scène, contre les gangs. Ils ont bombardé le camp du gang « *400 mawozo* », dont le chef est en fuite. Le 12 novembre, avec la Police nationale d'Haïti, ils ont pris d'assaut un stade, au centre de Port-au-Prince, qui servait de base aux gangs. Ils y ont établi un commandement pour se déployer dans la capitale.

Le premier ministre, Alix Didier Fils-Aimé a appuyé ces interventions.

Un consensus se dégage sur l'intervention salvadorienne, l'administration américaine a donné son aval. Le président de la République dominicaine a affirmé fournir des renseignements et un soutien logistique. Dans les quartiers, l'emprise des groupes criminels ne cesse de s'accroître. Avec 90 % de la capitale tombée sous le joug des gangs, l'arrivée des Salvadoriens fait naître un espoir.

Avec leurs soldats, leurs hélicoptères et leurs drones, ceux qui sont à l'origine de cette intervention sont venus régler des comptes avec des gangs qui ont osé attaquer leur force armée. Ils ne sont pas là pour défendre la population. Ils commandent un autre gang armé, appuyé par les puissances internationales qui leur laissent le champ libre. Ils sont venus rétablir l'ordre, la loi, celle des bourgeois qui exploitent la force de travail des ouvriers. La démonstration de cette force armée est aussi en direction de la population. Il s'agit de lui montrer ce qui pourrait arriver si elle osait se soulever.

Pour l'instant, les travailleurs sont plutôt contents de cette intervention qui leur donne un répit face à la pression des gangs. Dans certains quartiers, ceux-ci paraissent moins arrogants, leurs armes sont en bandoulière et certains se mettent même en retrait.

La population laborieuse a des ressources. Lors des épisodes de « *Bwa Kalé* » (vengeance populaire) elle l'a montré. Dans la commune de l'Arcahaie, au nord de Port-au-Prince, le 31 octobre une opération « *Bwa Kalé* » a été lancée par une partie de la population organisée en brigade, après une attaque de gangs. Des bandits ont été capturés, exécutés et les gangs ont reculé.

Dans la foulée des Salvadoriens, la sécurisation des quartiers par la population peut-être une perspective provisoirement utile. Le proverbe haïtien dit « *nan mitan diri ti roch pran grès* » « *(en cuisant dans le riz le petit caillou prend aussi de la graisse)*». Mais les travailleurs et la population ont intérêt en toute circonstance à préserver leur indépendance tout en constituant leur propre armée, une armée des pauvres et des travailleurs. C'est l'armée de Toussaint Louverture qui jadis fut le véritable parti révolutionnaire des esclaves. C'est lui qui finalement permit la victoire contre les forces esclavagistes en ayant constitué une formidable force pendant 12 ans, de Bois Caïman à la bataille de Vertières.

Les forces armées qui attaquent les gangs aujourd'hui se retrouveront ensemble contre les pauvres demain quand ceux-ci se révolteront.

Le « *Bwa Kalé* » est un marqueur révolutionnaire de toute l'histoire d'Haïti. Avec une direction, un parti et son armée révolutionnaires, la nécessité impérieuse pour les travailleurs de vaincre la bourgeoisie et ses gangs parviendra dans les consciences.

La société actuelle soumise aux gangs, à la police et aux politiciens est au service des bourgeois. La population pauvre et les travailleurs ne peuvent compter que sur eux-mêmes. Certains croient à l'illusion d'un sauveur suprême salvadorien pour les libérer, c'est leur capacité à organiser leurs forces, s'armer, se mobiliser qui compte. C'est l'organisation collective qui leur permettra de défendre leurs intérêts et viser la prise du pouvoir.

Martinique

Les coupures d'eau se multiplient

Page 2

Guadeloupe

Ciment Lafarge : les salariés contre le harcèlement !



Page 3

France

Teddy Riner a choisi son camp



Page 5

Cuba

Embargo : les USA accentuent la pression



Page 8

Martinique

Manifestations du RPPRAC : contre la vie chère

Le 11 novembre, des militants du RPPRAC se sont mobilisés devant le Carrefour Dillon, propriété du groupe Bernard Hayot (GBH), et à la manifestation officielle de commémoration aux morts de la Première Guerre mondiale sur la Savane à Fort-de-France. Plusieurs dizaines de personnes ont répondu à l'appel des militants contre la vie chère.

Lors de la mobilisation devant la stèle aux soldats morts durant la Première Guerre mondiale, les manifestants ont brandi des pancartes, interpellant ainsi les personnes présentes, à savoir des représentants de l'État, des élus de la ville ou de la CTM, les militaires, mais aussi les autres personnes de la population passant par-là. Certaines pancartes affichaient *« GBH s'enrichit, le peuple s'appauvrit »* ou encore *«Vivre oui ! Survivre non ! »*

Puis la mobilisation s'est poursuivie devant le Carrefour Dillon de GBH, symbole du monopole des richesses en Martinique. Les manifestants ont perturbé les entrées. Une nouvelle fois, les forces de l'ordre sont intervenues pour disperser les manifestants. Gendarmes et policiers sont mobilisés pour protéger les intérêts du grand patronat, tandis que la population continue de subir des prix exorbitants.

L'appel à la mobilisation du RPPRAC (Rassemblement pour la protection des peuples et des ressources afro-caribéens) est justifiée car la vie chère ne sort pas de nulle part. Elle est le produit du capitalisme, un système économique dominé par la recherche du profit, dans lequel quelques grands groupes tirent leur richesse de l'exploitation de toute une population.

Le meilleur moyen pour combattre la vie chère, serait que les travailleurs s'organisent dans leurs entreprises, pour exiger que les salaires augmentent en même temps que les prix. Il faut une augmentation de 400 euros nets minimum par mois.

Quant au SMIC, il est insuffisant. Nous avons également tout intérêt à exiger un revenu minimum de 2,200 euros net par mois ; c'est ce qu'il faut pour vivre dignement.

CHUM : la misère hospitalière

Le 10 novembre dernier, des accidentés de la route se sont vu refuser l'accès aux soins hospitaliers. Les équipes du CHUM préconisaient la consultation d'un médecin généraliste par les moyens propres des victimes. La consigne n'aurait pas été transmise à temps aux ambulanciers…

Des blessés témoignent eux, avoir été ramenés sur le lieu de l'accident et incités à rejoindre un centre de soins par leurs propres moyens alors que l'un d'eux titubait encore à cause de ses blessures et du traumatisme. Un syndicat est monté au créneau immédiatement pour interpeller la direction de l'hôpital quant à ce refus de prise en charge.

L'accident consistait en une chute de plus de six mètres du véhicule dans lequel se trouvaient les passagers.

Les baisses de moyens dans les services publics ne seraient-elles pas en cause ?

Les coupures d'eau se multiplient

À Schoelcher, du 8 au 12 novembre, des habitants de plusieurs quartiers ont subi des coupures d'eau. Certains quartiers sont restés six à sept jours sans eau.

À Terreville, Aubéry ou Bwa Ti Baum, il a fallu se débrouiller pour se laver, faire la vaisselle et assurer les besoins quotidiens.

Trois écoles ont même dû fermer faute de conditions sanitaires suffisantes. Un EHPAD a également été touché. D'autres communes subissent également des coupures d'eau.

La sécheresse est évoquée pour justifier les restrictions. Mais elle ne suffit pas à expliquer les défaillances de la distribution de l'eau. Le maire de Schoelcher, Daniel Chomet, met en cause la gestion du réseau par la SAUR, sous-traitant d'ODYSSI, et réclame qu'ODYSSI reprenne la pleine gestion de la distribution. Il dénonce le manque de travailleurs. Vingt agents étaient prévus pour s'occuper du réseau. En définitive, la moitié des agents prévus ne seraient pas sur le terrain.

De plus, une partie de l'eau s'échappe des tuyaux. On peut accuser la sécheresse, et ce serait cohérent vu l'état de la planète. Mais sécheresse ou pas, un réseau aussi délabré peut aussi être en cause dans le manque d'eau au robinet.

En une année, les annonces de coupures d'eau se multiplient, chaque mois, voire chaque semaine pour certains quartiers, signe que le réseau d'eau se détériore.

L'accès à l'eau potable est un besoin vital. Sa distribution doit être assurée avec les moyens nécessaires, dans l'intérêt de la population.

■

Guadeloupe

CHU : après un geste violent aux urgences

Dans la nuit du 23 au 24 octobre, un individu armé a pénétré aux urgences en braquant le personnel. Il réclamait que son ami malade soit immédiatement pris en charge.

Il n'y avait pas de brancards. Les agents sont montés à 80 dans le bureau du directeur pour protester et exiger un brancardier de nuit aux urgences. Ils l'ont obtenu pour bientôt.

Par la suite, le personnel s'est mis en grève. Il y a longtemps qu'il subit l'insécurité. Il réclame plus de personnel, surtout des brancardiers, en particulier le soir aux urgences. Dans les services, ils doivent affronter l'agressivité verbale des patients et de leurs parents. Certains relèvent de la psychiatrie. Le personnel réclame une porte de sécurité à l'entrée des urgences. Face à la colère du personnel le directeur a promis de doubler les effectifs des vigiles et de demander aux forces de l'ordre d'assurer des rondes.

Le 10 novembre, le personnel a obtenu une porte de sécurité aux urgences. Les brancardiers de nuit seront obtenus le mois prochain. Un protocole d'accord a été signé. Le personnel a donc suspendu la grève après avoir obtenu satisfaction.



Dans un couloir des urgences © CGLPL

Guadeloupe

14 novembre : une mobilisation réussie

Le samedi 14 novembre, plus de 1 000 personnes ont manifesté dans les rues de Pointe-à-Pitre. Les organisations politiques LKP, Combat ouvrier, Journal Rebelle et les syndicales CGTG, FO, FSU, FAEN-SNCL, Solidaires Guadeloupe, Sud PTT-Gwa, Sunicag, SPEG, UGTG et UNSA avaient appelé à cette mobilisation qui réunissait donc des travailleurs des secteurs public et privé. Des travailleurs privés d'emploi, des retraités, des victimes de la pénurie d'eau étaient aussi présents.
Les mots d'ordres reprenaient les sujets qui pourrissent la vie de la population : salaires, pensions, allocations et minima sociaux qui doivent être augmentés et indexés sur le coût de la vie, baisse du prix des carburants, augmentation du budget et embauche massive dans les services publics, arrêt des licenciements… et bien d'autres encore. Les manifestants ont en outre repris les mots d'ordre réclamant « *ka nou vlé ? Bon dlo* », d'autres réclamant justice pour toutes les victimes des forces de répression, justice pour les victimes de l'explosion à l'usine Montebello.



La mobilisation avait été précédée d'une conférence de presse le 20 octobre et de deux meetings qui ont réuni 150 et 250 personnes, l'un à Le Moule et l'autre à Pointe-à-Pitre.

Après cette première démonstration du ras-le-bol de la population face aux insupportables restrictions et privations dont elle est victime, d'autres suivront. ■

La grève à Super U Baillif

Les salariés du magasin Super U de Baillif, filiale du groupe Luce, ont fait grève le 6 et le 7 novembre dernier.

Ils exigeaient une hausse des salaires pour tous, des tickets restaurants, primes, notamment pour le coût du carburant.

Depuis l'ouverture du magasin il y a 13 ans ils n'ont jamais eu d'avantages sur les salaires. Il y a quelque temps une valorisation salariale a été accordée mais uniquement aux salariés présents depuis plus de six ans. Le personnel a exigé pendant la grève que cette valorisation soit étendue à l'ensemble des salariés du magasin.

Une rencontre avec la direction s'est finalement tenue le samedi 7 novembre. Les négociations ont abouti sur : une revalorisation salariale de 30 euros pour les salariés ayant moins de six ans d'ancienneté et une prime de compétitivité de 21 000 euros à répartir entre les 34 salariés.

Les employés n'en resteront pas là, ils comptent bien relancer la direction afin d'obtenir une prime carburant ainsi que des tickets restaurant.



Ciment Lafarge : les salariés contre le harcèlement !

Les salariés de Ciment Lafarge à Jarry se sont mis en grève le 13 novembre pour dénoncer le harcèlement subi par le personnel.

Des discussions avaient été engagées depuis le 4 novembre sur ce problème avec la direction et n'ont rien donné.
Les travailleurs mobilisés sont solidaires envers une de leur collègue harcelée depuis plusieurs années. Alerté par des collègues inquiets pour elle, le directeur général n'a pas pris la mesure de la situation. Plus tard une enquête confiée par Lafarge France à un cabinet d'avocats de l'Hexagone a confirmé les faits de surcharge de travail, d'instructions contradictoires, de dénigrement professionnel et graves répercussions sur sa santé (tension à 16-17, insomnies, prise d'antidépresseurs).
Malgré ces conclusions, la direction a jugé qu'il n'y avait pas d'intention de nuire. La salariée a été déplacée de son poste, ses missions modifiées. Durant un arrêt maladie, le DRH aurait également profité de son absence pour la dénigrer auprès des équipes, la qualifiant de *«,salope qui est allée faire un signalement ».*
Face au comportement méprisable de la direction, les collègues travailleurs font preuve d'une juste solidarité en se mobilisant !

■

Martinique

L'hécatombe : une société pourrissante !

En quelques jours, plusieurs jeunes ont perdu la vie, tués par balles.

Le 31 octobre, trois hommes ont été tués entre les Trois-Îlets et Rivière-Salée. Puis le 2 novembre, un jeune de 26 ans au Lamentin. Enfin, les 7 et 8 novembre, trois autres personnes sont tuées, dont une jeune femme de 20 ans, aux Terres-Sainville, quartier populaire de Fort-de-France.
Face à ces violences, les autorités promettent davantage de policiers et de contrôles. Mais la répression ne suffira pas. Ces drames ne peuvent être séparés du contexte social de la Martinique.
En effet, un jeune sur quatre est sans emploi, sans étude et sans formation. Le chômage des 15-29 ans actifs atteint 33 %, soit un jeune sur trois sur le marché du travail, contre 21 % en Hexagone.
Enfin, la part de ménages vivant sous le seuil de pauvreté en Martinique est de 30 %. Cela représente presque un ménage sur trois qui vit avec des revenus insuffisants. En Hexagone, la part de ménages vivant sous le seuil de pauvreté est de 15 %. Tous les chiffres sont plus importants en Martinique que dans l'Hexagone.
Ce contexte, c'est celui d'une société capitaliste, avec ses relents coloniaux, où les plus riches, les patrons capitalistes s'enrichissent pendant que le reste de la population vit dans des conditions qui se dégradent, avec la montée du chômage et de la précarité. Une partie de la jeunesse est abandonnée et tombe dans la délinquance et les trafics.

Le fonctionnement du capitalisme est la violence mère de toutes les violences.

France

Cinquième journée de manifestation massive !

La journée du samedi 14 novembre a réuni plus de 200 000 manifestants. Elle faisait suite à l'appel à la grève et manifestation du 5 novembre, 575 000 mobilisés selon les autorités, 1,6 millions selon les organisateurs.

Les trois précédentes, les 17, 24 et 31 octobre, ont réuni respectivement 550 000 personnes, 410 000 et 320 000 participants selon les chiffres officiels. Certes les chiffres de participation sont en baisse.

Cependant, les tentatives du gouvernement de décourager les manifestants en présentant systématiquement sur les médias les dégradations et les affrontements avec la répression n'ont donc pas fonctionné totalement. Certaines villes avaient interdit les manifestations, ou limité les parcours. Les manifestants n'en ont pas tenu compte. L'ampleur de la colère reste forte. En Hexagone comme en Guadeloupe, Martinique et ailleurs, les bas salaires, les pensions et allocations dérisoires qui ne permettent pas de vivre correctement rendant la situation intenable. À cela s'ajoute le prix des carburants et la hausse générale des prix qui portent le coup de grâce au budget des travailleurs. Chacun se rend compte que les services publics sont de plus en plus dégradés, voire délabrés et de moins en moins accessibles.

C'est la mobilisation des lycéens puis des étudiants qui a donné le coup d'envoi à la colère généralisée. Les établissements scolaires sont insalubres, le nombre d'enseignants est insuffisant, les perspectives d'études bouchées.

Le mouvement a gagné d'autres pays d'Europe où les difficultés sont aussi insupportables. Quel que soit le pays, la situation des travailleurs et des plus pauvres empire à grande vitesse. C'est le système capitaliste qui est en cause. Les plus riches qui ont le réel pouvoir drainent l'argent public vers leurs coffres forts avec la complicité de l'État. L'industrie de l'armement a aujourd'hui le vent en poupe.



Foule des manifestants le 14 novembre à Rennes.

Si la colère qui monte peut déboucher sur une grève générale, il est possible de tenir ces affameurs en respect.

■

Affaire Zecler : quand le racisme gangrène la police

Le 9 novembre s'est ouvert le procès des trois policiers accusés d'avoir passé à tabac le producteur de musique Michel Zecler, d'origine antillaise. Les faits se sont déroulés dans la nuit du 21 novembre 2020 à Paris.

On était en plein confinement et Zecler avait été pris pour cible par les policiers car il marchait sans masque. Les policiers avaient alors pénétré dans son studio d'enregistrement où il s'était réfugié. Les policiers l'ont tabassé à coups de pied, de poing et de matraque pendant six minutes.

Malgré toutes ses blessures, c'est Zecler qui avait été placé en garde à vue pour « *violences sur personne dépositaire de l'autorité publique* ». Les policiers ont menti en disant que le producteur s'était brutalement rebellé. Ils ne savaient pas que la caméra de vidéosurveillance à l'intérieur du studio enregistrait tout. Les images ont été diffusées sur les réseaux sociaux.

Michel Zecler a toujours affirmé que les policiers l'avaient traité de « *sale nègre* ». Les enquêteurs ont retrouvé dans le téléphone de l'un des policiers le message suivant adressé à sa compagne : « *C'est pas du racisme (...) mais tous les bâtards qui foutent la merde ce sont tous les mêmes* » ainsi que des photomontages ironisant sur la mort de George Floyd, un Afro-Américain tué en 2020 par la police à Minneapolis, aux États-Unis.

Malgré tout cela, l'accusation n'a pas retenu le mobile du racisme contre les policiers. Les tribunaux protègent les policiers racistes car l'État en a besoin pour réprimer les manifestations, les émeutes et les grèves.

■

Martinique

Affaire Kéziah Nuissier : un procès colonial

Le procès du militant anti chlordécone Kéziah Nuissier s'est tenu les 9 et 10 novembre 2026, devant la 10ème chambre correctionnelle du tribunal judiciaire de Paris. Ce jeune militant est accusé de violences envers des gendarmes, de rébellion et de dégradations.

Le 16 juillet 2020, une manifestation anti chlordécone se déroulait devant le commissariat de Fort-de-France, en soutien à deux militants qui luttaient contre ce pesticide utilisé aux Antilles jusqu'en 1993 malgré les alertes sur sa toxicité. Ils avaient été placés en garde à vue.

Alors que Kéziah Nuissier jouait du tambour, des incidents éclatent entre manifestants et forces de répression. C'est alors que, selon une vidéo prise par des manifestants au moment des faits, il est pris à partie.

C'est précisément au moment où il cherche à relever sa mère, tombée dans la foule, qu'il reçoit des coups de matraque. Trente-cinq, selon le décompte d'une vidéo projetée au tribunal. Il est ensuite traîné par les gendarmes à l'arrière de leur camion, où il continue à être matraqué.

Deux plaintes ont été déposées contre les gendarmes et policiers par Kéziah Nuissier. Elles sont restées lettre morte, selon ses avocats, qui expliquent qu'« *elles ont été perdues.* »

Voilà pour les faits. C'est le militant anti chlordécone qui est jugé à Paris, pour violences et rébellion contre des forces de l'ordre en 2020 à Fort-de-France. Quant aux gendarmes et policiers, ils ne se sont même pas présentés le jour du procès. Résultat : le ministère public a requis une peine de six mois de prison avec sursis à l'encontre de Kéziah Nuissier. La décision du tribunal sera connue le 29 janvier 2027.



Kéziah Nuissier et son avocat.

En somme, c'est la population de Martinique empoisonnée qui a été jugée, et non les capitalistes empoisonneurs soutenus par les forces dites « de l'ordre ».

Encore une fois, en Martinique, la justice coloniale montre tout son mépris.

États-Unis

Débacle électorale de Trump

Les démocrates ont remporté la majorité absolue dans les deux chambres du Congrès américain, lors des élections de mi-mandat le 4 novembre aux USA.

La politique menée depuis deux ans par les républicains a été sanctionnée dans les urnes. Les démocrates ont multiplié les victoires au Sénat et à la chambre des représentants en décrochant dans les deux cas la majorité absolue.

Les électeurs ont ainsi condamné la baisse de leur pouvoir d'achat marquée par l'augmentation des prix du carburant, du logement, de l'alimentation. À cette inflation imposée par les grandes entreprises américaines, s'ajoute l'impopularité de Trump du fait de la guerre menée en Iran, de la brutalité de sa police (I.C.E) qui chasse les immigrés.

La défaite électorale des républicains a donc profité aux démocrates qui se positionnent déjà pour la Maison Blanche en 2028. Mais aucun changement entre républicain et démocrate à la tête de l'État ne résoudra la question de l'inflation, des salaires, de la paupérisation des travailleurs, du chaos guerrier. La défense des intérêts des travailleurs réside en leur capacité à mener une lutte collective pour leurs intérêts de classe. Cette capacité de lutte collective s'illustre par la lutte que la population de Minneapolis a menée pour parvenir à la mise en échec de l'I.C.E.



« *Les démocrates gagnent, Trump perd* ».

■

Les résultats du Working Class Party

Aux États-Unis, les militants du Working class party, (militants trotskystes révolutionnaires) se sont présentés aux élections de mi-mandat. Une élection qui décidait quel parti, démocrate ou républicain, représentants tous les deux le camp de la bourgeoisie, allait prendre la tête des Chambres des représentants, au sein de l'appareil d'État.

Pour faire entendre « le camp des travailleurs » ces militants du « Working Class Party » ont présenté des candidats dans trois États : le Maryland, l'Illinois, et le Michigan.

Dans le Maryland (Baltimore) ils ont obtenu 30 885 voix en tant que candidat au poste de gouverneur. C'est presque le double de 2022. Avec 2 % des voix, le Working Class Party pourra présenter des candidats sous sa propre étiquette aux prochaines élections dans cet État, sans passer par le processus de signature d'électeurs.

Dans le Michigan (Detroit), ils ont présenté 14 candidats à la Chambre de l'État, la Chambre fédérale, la Chambre du sénat. Dans cet État, leurs résultats, autour de 1 %, sont en recul. Le vote s'est probablement tourné vers le vote démocrate pour faire barrage à la troupe «Trumpiste ».

Dans l'Illinois (Chicago), 2 959 voix pour leur candidat à la Chambre des représentants, dans une circonscription de la ville de Chicago. Avec 3,4 %, c'est moins que les 5,1 % obtenus lors de la précédente élection en 2024.

Avec des moyens infiniment moindres que ceux des deux partis de la bourgeoisie, les militants du « Working class » ont permis à plus de 100 000 électeurs de ne pas choisir uniquement entre les deux faces d'une même médaille, entre républicains et démocrates. Ils ont pu choisir le camp des travailleurs, et se prononcer en faveur des luttes de la classe ouvrière.

■

France

Teddy Riner a choisi son camp

Le 9 novembre Teddy Riner a annoncé officiellement vouloir se présenter aux présidentielles de 2027.

Teddy Riner s'est forgé une très forte popularité par le sport, il est considéré comme l'un des plus grands judokas de l'histoire avec ses 11 titres de champions du monde, ses cinq médailles d'or aux Jeux Olympiques. Il cherche maintenant à transformer cette notoriété en réussite politique.

Entre ses investissements et ses fréquentations il semble plus souvent côtoyer le milieu bourgeois que le milieu populaire. C'est devenu son milieu social quotidien mais de par ses exploits sportifs et son caractère sympathique il est l'une des personnalités préférées des Français. Il bénéficie d'une grande sympathie dans les milieux populaires, dans l'émigration en général, antillaise en particulier, et aux Antilles dont il est originaire.

Cependant, Teddy Riner ne se présente pas pour défendre les travailleurs et les pauvres. Il a annoncé le 9 novembre dans son discours qu'il veut « *redresser la France* ». Quand il dit « la France » il parle bien de celle de la bourgeoisie. La bourgeoisie qui est soutenue par ses serviteurs politiques, par ses ministres, son Président, ses administrateurs.

Il se pose en politicien nationaliste Français et défend des mesures de droite comme le fait de rapprocher le salaire net du salaire brut pour soi disant augmenter les salaires. Ce qui est un tour de passe-passe pour tromper les travailleurs.

Aller dans le sens du redressement de la dette, c'est prôner les mesures d'austérité, alléger les charges sociales pour les entreprises c'est soutenir le grand patronat. Il dénonce le racisme tout en soutenant les forces de l'ordre de l'État bourgeois où le racisme fait partie intégrante du système.


Teddy Riner annonce sa candidature.

En vérité la situation des travailleurs n'est pas son problème.

Pour défendre les intérêts des travailleurs, et surtout exiger les augmentations de salaires indispensables, il faut s'opposer aux intérêts de la classe capitaliste.

En choisissant son camp, celui de la bourgeoisie, Teddy Riner s'impose comme un adversaire politique clair du camp des travailleurs et contre le nôtre...

Guadeloupe

La route du rhum n'est pas la même pour tous !

Le rhum n'a pas toujours le même goût pour tout le monde. Il y en a pour qui « le rhum » c'est la célèbre course de voiliers avec une pointe de snobisme dans l'appellation. Et il y en a pour qui le rhum a une odeur et un goût de sang. Ce fut le cas lors de l'explosion de la chaudière de la distillerie le 24 juillet dernier où deux travailleurs sont morts sur le coup et d'autres furent grièvement blessés, et choqués. Cette distillerie est très vétuste, comme presque toutes les distilleries de Guadeloupe. La chaudière qui a explosé devait être changée et le plus révoltant c'est que la nouvelle était déjà là. Les patrons békés de la famille Marsolle ont exploité cette distillerie faisant du profit sur le dos des travailleurs pendant très longtemps.

Alors la route du rhum n'est vraiment pas la même pour tout le monde !



La distillerie Montebello après l'explosion. ©RCI

Justice pour Wendy !

Wendy Olibrice, un jeune de 23 ans, a été écrasé par un véhicule de gendarmerie avant de se faire tabasser et embarquer par ces derniers dans la nuit du 20 au 21 octobre dernier dans le quartier populaire de Petit-Paris à Basse-Terre.

Wendy avait été admis aux urgences du Centre hospitalier de Basse-Terre avant d'être transféré dans un hôpital dans l'Hexagone. Son état est tellement grave qu'il a dû être placé en coma artificiel dont il est maintenant sorti.

Ces faits se sont déroulés en marge des mouvements sociaux et barrages érigés par des jeunes dans toute l'île pour exprimer leur colère.

Les gendarmes ont tenté de masquer la gravité des faits mais la famille a tenu à rendre l'affaire publique.

Le lundi 9 novembre, la procureure de la République de Basse-Terre a annoncé la nomination d'une juge d'instruction pour mener l'enquête dans le cadre de *« blessures involontaires ayant entraîné une incapacité totale de travail supérieure à trois mois par conducteur d'un véhicule terrestre à moteur »*.

Un tabassage par des gendarmes est qualifié de violences involontaires !

Les gendarmes et les tribunaux sont embarrassés avec ce dossier. Ils ne veulent probablement pas reproduire le scénario du dossier de Claude Jean-Pierre, dit Klodo, décédé en décembre 2020 après un contrôle routier où il avait été violenté par des gendarmes à Deshaies. Ce n'est que six ans plus tard, face à la détermination de la famille, en particulier de sa fille Fatia, qu'une juge d'instruction a été nommée.

Dans l'affaire de Wendy, il ne faudra rien lâcher non plus !



Le quartier de Petit-Paris où Wendy a été violenté ©RTVBT

Trinidad-et-Tobago

Les lois pénalisant l'homosexualité ont été annulées mardi 10 novembre par la plus haute instance judiciaire de Trinidad-et-Tobago. Ces lois à l'origine dataient de la colonisation britannique, au 19ème siècle, qui punissait sévèrement l'homosexualité. De telles dispositions ont été supprimées au Royaume-Uni, par étapes, entre 1967 et 1982. À noter que seule l'homosexualité masculine y était expressément interdite. Mais les anciennes colonies comme Trinidad-et-Tobago, indépendantes avant cette dépénalisation (en 1962 pour ce pays) ont longtemps conservé ces lois.

Les homosexuels risquaient plusieurs années de prison, voire la peine de mort dans certains cas. Désormais la loi autorise de telles relations, « *entre adultes consentants* », selon la formule.

Cette annulation est l'aboutissement du combat mené entre autres par Jason Jones, militant du droit des personnes LGBTQ+. Il a néanmoins fallu qu'il fasse appel devant l'ultime juridiction, qui siège au… Royaume-Uni. Celle-ci a déclaré cette loi inconstitutionnelle et contraire à la liberté individuelle.

D'autres pays de la Caraïbe avaient déjà annulé cette loi, comme Antigua and Barbuda, Barbade, Belize, Saint-Kitts et Nevis, et la Dominique en 2024. Mais d'autres comme le Guyana, Grenade, la Jamaïque, et Saint-Vincent et les Grenadines, maintiennent cette législation.

Les rapports entre deux personnes majeures et consentantes ne regardent en rien l'État. Il est temps qu'une telle législation devienne universelle. Malheureusement, certains pays, comme le Sénégal, viennent de durcir leur législation en prévoyant la peine de mort pour les homosexuels.

L'annulation de cette loi ne signifie pas pour autant la disparition de l'homophobie. Car les préjugés, comme par exemple le racisme, ont la vie dure.

■

Martinique

Habitation Rivière Noire : la mobilisation des ouvriers a payé

À l'Habitation Rivière Noire, dans un accord conclu avec l'employeur, il a été question que les salariés reçoivent leur paie le jeudi 29 octobre soit avant la fin du mois. À cause du long week-end de Toussaint qui allait repousser de quatre jours le paiement du salaire, l'employeur n'entendait pas respecter son engagement. C'est alors que les salariés lui ont lancé un ultimatum : *« tant que le salaire ne sera pas sur leurs comptes, la production sera ralentie »*, ce qui bloquera le départ du container, sur lequel comptait l'employeur.

Il a donc fallu que les travailleurs haussent le ton, pour que le patron et son directeur fassent volte-face. La tête basse ils annoncèrent aux ouvriers, en milieu de journée, que le salaire avait été viré.

■

Il y a 70 ans

Fernand Iveton, héros de la guerre d'Algérie

Fernand Iveton était ouvrier à la compagnie du gaz. Il est né en Algérie dans un quartier populaire, son père était français et sa mère espagnole. Il était délégué syndical et militait au Parti communiste.

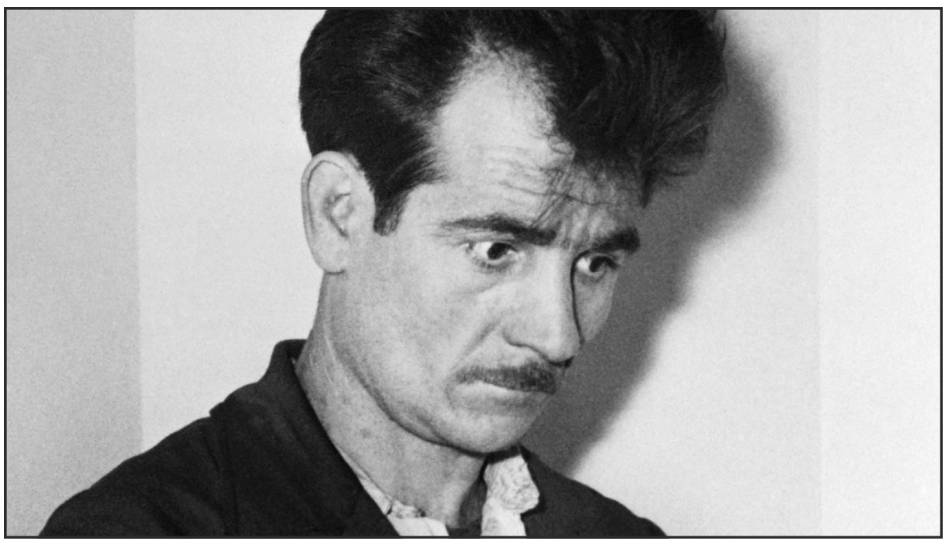
À l'époque, l'Algérie était en pleine guerre d'indépendance. Le conflit armé opposait la France à des nationalistes algériens regroupés au sein du Front de libération nationale (FLN). Cette guerre avait commencé le 1er novembre 1954 par une vague d'attentats commise par le FLN.

Iveton rejoignit le FLN. Il décida de passer à l'action. Il a dissimulé une bombe dans un local de son usine. Mais son contremaître l'avait repéré et dénoncé à la police. La bombe est désamorcée, il est arrêté, interrogé et torturé pendant trois jours. Le 24 novembre 1956, assisté par deux avocats, une parodie de procès l'a condamné à mort pour « *tentative de destruction d'édifice à l'aide d'explosifs* ». Ses avocats ont demandé au président de la République, René Coty, une grâce présidentielle. Le président refusa de le gracier. François Mitterrand, à l'époque ministre de la justice s'est prononcé pour que la peine de mort soit appliquée à Iveton. En prison, Iveton déclara qu'il ne regrettait rien et qu'il rêvait d'une Algérie débarrassée du colonialisme, où Algériens et Européens vivraient égaux. Il est exécuté le 10 février 1957 avec deux autres condamnés. Il avait 31 ans.

Son courage, son attitude digne face à la guillotine fit l'admiration de plusieurs générations de combattants anti colonialistes.

Jusqu'à la fin mai 1957, 45 condamnés furent guillotinés grâce à des pouvoirs spéciaux votés le 12 mars 1956, par l'ensemble des députés socialistes et communistes sous la présidence du président du Conseil, Guy Mollet.

Le gouvernement socialiste de Guy Mollet a aussi autorisé en 1956 l'utilisation d'armes chimiques contre les combattants de l'Algérie indépendante. Des armes chimiques, grenades ou barils ont piégé et intoxiqué les combattants du FLN réfugiés ou cachés dans des grottes. Des villageois, des enfants ont été aussi pris au piège. Des civils ont été exterminés par l'armée française. Des dizaines de milliers ont été emprisonnés ou torturés ou encore exécutés.



Fernand Iveton, exécuté pour l'exemple.

Le but de ces exactions était de terroriser la population et d'obtenir la soumission d'un peuple.

L'opération dite « bataille d'Alger » a été menée sous les ordres du général Massu. Il avait les pleins pouvoirs, il multipliait les tortures pour obtenir des dénonciations dans le but d'éliminer le FLN.

C'est dans ce contexte que Fernand Iveton a été exécuté pour l'exemple.

Guadeloupe

Réunion publique de Combat ouvrier

Plusieurs dizaines de personnes dont de nombreux jeunes, ont participé à la réunion publique de Combat ouvrier le vendredi 6 novembre à la salle Remy Nainsouta. Les débats ont été vifs autour des thèmes exposés. Le monde sous le capitalisme pourrissant, la montée de la colère en France, en Martinique et en Guadeloupe, l'élection présidentielle 2027, Haiti sous les gangs. La réunion publique s'est terminée au son de l'Internationale.

■

France

Saint-Malo en chiffres

Cinquième port négrier de France derrière Nantes, Le Havre, Bordeaux et La Rochelle.

Entre 214 et 250 expéditions négrières répertoriées soit environ 80 000 personnes réduites en esclavage (hommes, femmes et enfants) ayant transité ou ayant été déportées à partir des années 1720.

À l'époque, la route du rhum partait des plantations de canne à sucre des Antilles vers l'Europe avec le goût du sang de l'esclavage.

■

Dans les entreprises

L'écho des hôpitaux (Martinique)

Les agents ne sont pas des variables d'ajustement !

Après l'explosion d'une machine à la blanchisserie du CH-FF, les agents sont sollicités pour travailler jusqu'à 22 heures ainsi que le 11 novembre. Leur vie personnelle et familiale devrait-elle être sacrifiée pour pallier les défaillances de l'organisation ?

Sucrerie en lutte (Gardel)

Un œil sur les toilettes

Dans les toilettes des ouvriers, attention à la rupture de papier, d'essuie-mains ou du savon. Sinon les toilettes de la direction peuvent être une bonne option.

Échos de France Travail

Marchons et frappons ensemble

Public, privé, les seuls à qui cela profite ce sont les dirigeants de l'institution France Travail. CDI, CDD, contrats en alternance ou contrat intérimaires, tous des travailleurs, tous des exploités !

L'écho de l'aéroport (Maryse Condé)

SAMSIC : à votre bon coeur !

À Samsic sûreté, en France, c'est la période des NAO (négociations annuelles obligatoires) qui s'ouvre. À la place d'augmentation de salaire, le patron voudrait nous donner un chèque cadeau de 200 euros. Et pourquoi pas 10 balles et un Mars ?

Riche à milliards

Samsic appartient à Christian Roulleau dont la fortune personnelle s'élève à 1,05 milliard d'euros. Cette fortune, c'est notre travail qui l'a créée. Elle devrait nous revenir pour augmenter largement nos salaires.

■

COMBAT OUVRIER
Journal communiste révolutionnaire (trotskyste)

Cuba

Embargo : les USA accentuent la pression

Cette année encore, l'Assemblée générale de l'ONU a débattu sur l'embargo imposé par les USA contre Cuba il y a plus de 60 ans.

Une fois de plus, sa levée a été réclamée à une très grande majorité. Mais lors de ce vote, certains pays ont soit refusé de voter, soit se sont abstenus.

Depuis 1992, la résolution votée le 28 octobre 2026 est la 34ème réclamant l'arrêt des sanctions économiques, commerciales et financières imposées par les dirigeants des USA contre le gouvernement cubain. Cette année, 129 pays, dont le Canada, ont, à une très large majorité, demandé la fin de l'embargo. 17 ont voté contre et 25 abstentions ont été décomptées.

En 2025, 165 pays avaient voté pour sa levée, sept s'étaient prononcés contre, 12 s'étaient abstenus.

En 2026, on constate donc un recul des votes de 36 pour la fin des sanctions, quand dans le même temps le nombre de ceux qui s'expriment contre et s'abstiennent augmente.

En fait, il s'agit de la conséquence de pressions et menaces des USA contre des pays très vulnérables, économiquement surtout.

Ainsi, des pays comme la Jamaïque, le Guyana et Haïti se sont abstenus. D'autres comme Sainte-Lucie, la Dominique et Antigua-Barbuda ont « choisi » de ne pas prendre part au vote.

Les pressions des USA contre ces pays s'accentuent année après année. Il faut en effet rappeler que les USA avaient déjà exigé de ces pays qu'ils cessent de recevoir l'aide des médecins cubains sur leurs territoires et ils avaient obtempéré.



L'ordre de l'ambassadeur des États-Unis aux Nations Unies.

C'est très certainement pour tenter d'échapper aux représailles des USA que plus de pays ont choisi de modifier leurs votes le 28 octobre 2026, quelques jours avant la déroute électorale de Trump.

■

COP 31

Une opération de communication

Du 9 au 20 novembre, la COP 31 se tient à Antalya, en Turquie.

Depuis 1992, ces « conférences des parties » dites COP, sur le changement climatique, initiées par les Nations unies, réunissent chaque année des scientifiques, des gouvernements, et aussi des représentants des peuples autochtones et des communautés touchées par le changement climatique. Elles se donnent pour objectif de lutter contre le dérèglement climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES).

Cette année, la priorité décrétée par la présidence turque est l'électrification. Et les négociations entre les États devraient porter sur la « mise en œuvre » de l'Accord de Paris sur le climat datant de… 2015.

Suite aux recommandations du GIEC, groupement intergouvernemental d'experts sur le climat, l'Accord de Paris (AP) se donnait pour objectif de limiter l'élévation moyenne de la température mondiale en dessous de 2 degrés par rapport au début du développement industriel.

Onze ans plus tard, la fréquence



COP 31, des négociateurs mais pas de plan de sortie des énergies fossiles…

des phénomènes météorologiques extrêmes (canicules, incendies et inondations) ont augmenté, ainsi que leur violence. Les derniers mois ont battu des records de chaleur à l'échelle mondiale. Tandis que la COP 31, elle, négocie toujours… sur la « mise en œuvre » des mesures préconisées, en dehors de toute contrainte pour les États.

Depuis la signature de l'AP, la production de pétrole et de gaz est loin de diminuer. Elle vient très largement de pays riches en particulier les États-Unis, le Canada ou l'Australie. La France n'est pas en reste avec TotalEnergies. Ces puissances économiques continuent d'approuver de nouveaux projets de production de combustibles fossiles sans se soucier de l'épuisement des ressources, ni de la pollution. La planète se réchauffe dangereusement. Mais la priorité de tous les gouvernants aux ordres des intérêts de leurs capitalistes est la guerre commerciale, la compétitivité et le réarmement. La COP 31, comme les précédentes, restera avant tout un outil de communication. La protection de l'environnement passera nécessairement par le renversement de l'ordre capitaliste et la solidarité internationale des travailleurs et des peuples.

■

ABONNEMENT

12 MOIS :
Sous pli fermé 33 €
Sous pli ouvert 25€

Je désire m'abonner au journal *Combat ouvrier* pour une période de …. mois.

NOM : .....
Prénom : .....
Adresse : .....
.....

Ci-joint par chèque la somme de ….. euros.

Règlement par chèque adressé à :

M. Philippe ANAÏS
Combat ouvrier
1111 Rés. Matéliane, L'Aiguille - 97128 GOYAVE - Guadeloupe, Antilles Françaises

Reponsable de la publication : P. ANAÏS
Adresser toute correspondance
EN GUADELOUPE : Philippe Anaïs
1111 Rés. Matéliane, L'Aiguille, 97128 GOYAVE - Guadeloupe
Tel : 0690 73 48 93
EN MARTINIQUE : Louis MAUGÉE
BP 821 97258 FORT-DE-FRANCE Cedex
Tel : 0696 82 26 21
Composition - Impression Imp. PMC-fwi
Commission paritaire : 51728
Site internet : combat-ouvrier.com
Courriel : redaction@combat-ouvrier.com
Combat ouvrier est aussi sur Facebook, Instagram et TikTok.